Vœu approuvé par le Conseil de la Métropole de Lyon du 15 décembre 2025.

Vœu pour une société plus inclusive : soutenir la reconnaissance du sport adapté à l'occasion des jeux paralympiques d'hiver 2030

Un grand évènement comme les jeux olympiques d'Hiver 2030 dans les Alpes françaises doit être une chance pour notre territoire régional, pour construire une société plus inclusive et à condition de relever les défis environnementaux.

Les Jeux paralympiques de Paris 2024 ont marqué une étape majeure dans la visibilité des sportifs en situation de handicap. Par leurs performances et leur détermination, ces femmes et ces hommes ont fait évoluer le regard de toute une société.

Mais une partie du handicap reste encore trop peu représentée : celui des personnes présentant un **handicap mental, avec ou sans sur-handicap comme la trisomie 21, ou ayant des troubles du spectre de l'autisme**, qui pratiquent le **Sport Adapté.**

Pourtant, ces sportifs incarnent pleinement l'esprit paralympique et les valeurs universelles de **respect, de solidarité et de dépassement de soi.**

Leur engagement prouve chaque jour que le sport est un formidable vecteur d'émancipation, de confiance en soi et de lien social.

Ce vœu s'inscrit pleinement dans la dynamique poursuivie par la Métropole de Lyon sur ce mandat.

En effet, **depuis 2022, la Métropole de Lyon** a mis en place **une politique publique Sport-santé handicap** d'envergure, afin de soutenir le développement de l'offre d'activités parasportives sur le territoire et répondre aux besoins considérables des personnes concernées.

Cette politique s'articule autour de 3 axes majeurs :

1. La mise à disposition de ressources : la Formation Club Inclusif proposée par le Comité Paralympique et Sportif Français : la formation est gratuite pour les clubs et destinée aux clubs primo-accueillants. Trois sessions ont été financées par la Métropole de Lyon depuis 2024, une 4ème session est prévue début 2026. L'augmentation de 191% de l'offre parasportive sur le territoire (cf : nombre de clubs inscrits sur le Handiguide des Sports) entre juin 2023 et juin 2025 dont 70% imputables à la formation Club Inclusif.

2. Le soutien financier : l'appel à projets Sport-Santé-Handicap qui a permis de soutenir 146 projets depuis 2023 pour un montant cumulé de 816 154€ avec 28 036 pratiquants bénéficiaires et 51 410 personnes sensibilisées, sur ces deux dernières années. Pour la saison en cours, 2025-2026, ce sont 87 projets qui sont soutenus par la Métropole de Lyon.

3. L'animation de réseau au travers du Réseau Sport-Santé Adapté Handicap (lauréat du prix GMF à l'occasion du Salon des maires et collectivités territoriales 2025) : programmation évènementielle avec un évènement majeur chaque année, le Forum Activités Physiques Adaptées qui rencontre un succès grandissant d'année en année. Alors que les Jeux d'hiver 2030 se tiendront dans les Alpes françaises, cette édition offre une occasion unique de faire un pas de plus vers une inclusion totale du handicap dans le sport.

L’intégration d’épreuves de sport adapté aux Jeux paralympiques d’hiver serait une avancée historique, humaine et symbolique, porteuse d’un message clair : aucune différence ne doit être un obstacle à la reconnaissance.

En soutenant cette démarche, la Métropole de Lyon adresserait un signal fort à la société : celui d’une collectivité qui choisit de regarder autrement, de valoriser chaque parcours et de donner toute sa place à celles et ceux que l'on voit encore trop peu.

Le Conseil métropolitain, fidèle à ses valeurs de solidarité, d’égalité et d’inclusion :

- **exprime son soutien de principe à l’intégration d’épreuves de Sport Adapté** (pratiqué par des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique) lors des Jeux paralympiques d’hiver de 2030 qui se tiendront dans les Alpes françaises,

- **invite l’ensemble des acteurs mobilisés dans l’organisation de ces Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030,** et notamment les instances nationales et internationales en charge de leur programmation, **à étudier la mise en œuvre de cette intégration en complément des épreuves handisport**.